



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

G1161-DI-RAAT-TJ Versailles Ascenseurs_v1

Objet

La présente mission consiste à établir le constat de repérage avant réalisation de travaux dénommé mission « Travaux ». Ce repérage a pour objectif d'identifier les matériaux et produits susceptibles de libérer des fibres d'amiante à l'occasion des travaux prévus par le donneur d'ordre et est réalisé pour satisfaire l'exigence du code du travail portant sur l'évaluation des risques pour les salariés. La méthodologie appliquée est celle de la norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis ». Le repérage porte sur les zones concernées directement ou indirectement par les travaux prévus. Le périmètre du présent repérage est défini par le programme des travaux tel que transmis par le donneur d'ordre.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante doit être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou à réaliser les travaux.

Références réglementaires :

Articles R. 4412-97 à R4412-97-6 du code du travail.

Décret n°2017-899 du 09 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, modifiés par le décret N°2019-251 du 27 mars 2019.

Arrêté du 23/01/2020 modifiant l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

Bien objet de la mission :

Bâtiment :	Tribunal judiciaire de Versailles			
Adresse :	5 place André Mignot 78000 Versailles			
Propriétaire :	MINISTERE DE LA JUSTICE Département Immobilier de Paris 1, quai de la Corse, 75181, Paris Cedex 4			
Donneur d'ordre :				
Programme de travaux :	Intervention sur les 5 blocs ascenseurs : A B C D F Cf. détails Chapitre 5			
Date de commande :	07/11/2025			
Date de rapport	N° de version	Opérateur de repérage	Rédacteur	Validation
23/12/2025	1	Rachid MAACHOU Certificat n°CPDI3351 délivré par I.CERT le 19/02/2020 et expirant le 18/02/2027	Rachid MAACHOU 	M PAUVERT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

Sommaire

1.	Renseignements concernant la mission	2
2.	Conclusions du rapport	6
3.	Plans de localisation des prélèvements et matériaux contenant de l'amiante :	11
4.	Réalisation du repérage	18
5.	Nature et périmètre des travaux envisagés	20
6.	Attestation d'assurance.....	21
7.	Certificat de compétences	22
8.	Rapports d'analyse	23

1. Renseignements concernant la mission

1.1. Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : INAXE Energie & Environnement
Adresse : 10 rue Daguerre – 92500 RUEIL MALMAISON
12A rue du Pâtis Tatelin – 35700 RENNES
Numéro SIRET : 439 685 421 000 91
Compagnie d'assurance : Compagnie : VHV ASSURANCE France
N° de police : FR11-RCE24P00113
Valide jusqu'au : 31/12/2025

1.2. Information sur le bâtiment

Date de permis de construire ou, le cas échéant, date de construction : Non communiqué
Fonction principale du bâtiment : Tribunal
Autre renseignement : -

1.3. Programme et périmètre de repérage

Périmètre de repérage : Paliers devant les portes palières, Trémies, Machineries, Cabines
Délimitation de la zone concernée par la mission : paliers et machineries ascenseurs

Programme de repérage (Arrêté du 23/01/2020 modifiant l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis) :

Ouvrages ou Composants de la construction	A inspecter ou à sonder
Couvertures, toitures, terrasses et étanchéités	
Plaques ondulées et planes	X
Ardoises, bardeaux bitumineux	
Éléments associés à la toiture	
Éléments sous toiture	
Étanchéité de toiture terrasse	
Fenêtres de toit, lanternaux, verrières	
Parois verticales extérieures et façades	
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	
Façades lourdes y compris poteaux	
Menuiseries extérieures	
Éléments associés aux façades	



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

Ouvrages ou Composants de la construction	A inspecter ou à sonder
Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons maçonnés	X
Poteaux	X
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	
Gaines et coffres verticaux	
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	X
Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	X
Poutres et charpentes	
Gaines et coffres horizontaux	
Faux plafonds	
Suspentes et contrevents	
Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sols	X
Conduits et accessoires intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	
Clapets / volets coupe-feu	
Vide-ordures	
Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	
Portes et cloisons palières	X
Parois des équipements	X
Matériels en machinerie	X
Équipements divers et accessoires	
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	
Convecteurs et radiateurs électriques	
Fusibles à broche	
Canalisations électriques préfabriquées	
Coffres-forts	
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	
Jardinières, bac à sable incendie	
Fondations et soubassements	
Étanchéité des murs enterrés	
Parois verticales et horizontales enterrées	
Conduits et fourreaux	
Aménagements, voiries et réseaux divers	
Conduits, Siphons	
Voiries	
Espaces sportifs	
Aménagements extérieurs	

1.4. Rapports précédents

Type de rapport	Référence du rapport	Conclusion
RAAT du 4/05/2024	002EW082979 par AC environnement	Absence d'amiante au niveau des ascenseurs

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

1.5. Historique des visites réalisées

Date de la visite	Intervenants	Objet
08/12/2025	Rachid MAACHOU	Diagnostic initial

1.6. Désignation du laboratoire d'analyse

Nom :	ITGA	ITGA	ITGA	ITGA
Adresse :	Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie CS 66862 35768 ST GREGOIRE Cedex	15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX	Parc d'affaires Espace Performance - Bât. K 35760 ST GREGOIRE Cedex	Arteparc - Bât. E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 13590 MEYREUIL
Accréditation	1-5967	1-5969	1-5970	1-1029

Nom :	EICHROM LABORATOIRES
Adresse :	Parc de Lormandière-Bâtiment C Rue Maryse Bastié-Campus de Ker Lann 35170 BRUZ
Accréditation	n°1-1550

1.7. Obligation du donneur d'ordre

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du DAPP prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du DTA prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

1.8. Avertissement

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux matériaux et produits incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble bâti (cf. annexe A de la norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis »).

Le repérage est réalisé dans toutes les zones et les parties de l'immeuble sur lesquelles les travaux auront un impact direct ou indirect (vibrations, chocs, etc.)



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

Dans le cadre de la réalisation de cette mission de repérage avant travaux, **la liste des matériaux de construction concernés par le repérage est directement en lien avec la nature des travaux envisagés** (matériaux concernés directement ou indirectement par les travaux). L'annexe I de l'arrêté du 18 juillet 2019 représente la base du repérage.

L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des investigations approfondies destructives ou des démontages particuliers.

- ✱ En l'absence d'accompagnateur et/ou de plans précis mis à la disposition du technicien, seules les pièces figurants sur les croquis et dans la liste des pièces visitées doivent être considérées comme définissant le périmètre de repérage. Toute pièce ou partie de bâtiment ne figurant pas dans ces documents est réputée ne pas avoir fait l'objet du repérage. Il appartient au donneur d'ordre et au propriétaire de vérifier si toutes les parties des bâtiments ont été listées et donc visitées. Après remise des rapports, le donneur d'ordre et/ou le propriétaire disposent d'un délai de cinq jours ouvrés, afin de vérifier que la totalité des locaux a été visitée et que la destination des locaux est conforme. Si à l'issue de ce délai aucune remarque n'a été formulée par le donneur d'ordre, les rapports seront considérés comme étant validés en ce qui concerne le périmètre de repérage et la désignation des lieux. En cas de nécessité, une visite complémentaire peut être demandée par le donneur d'ordre ; cette visite fera l'objet d'une facturation complémentaire.
- ✱ Tout rapport lacunaire doit faire l'objet d'investigations complémentaires. Ces investigations feront l'objet d'un complément de facturation.
- ✱ Notre cabinet s'engage à ne sous-traiter aucune mission.
- ✱ Notre cabinet reste à la disposition du Maître d'œuvre pendant toute la phase des travaux afin de pouvoir lever tout doute en cas de découverte de matériaux douteux.

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

2. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Le propriétaire doit communiquer ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti.

2.1. Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Local ou zone présentant des similitudes d'ouvrage	Localisation	Description (Prélèvement ou justificatif)	Etat de dégradation	Estimation de la quantité	Photographie
PARTIES COMMUNES					
Terrasse Auvent des machinerie s	Façade machinerie ascenseur	Plaques ondulées en fibres ciment (P13)	Non dégradé	±85M²	
Sous sol Local machinerie B	Machinerie ascenseur	Garnitures de freins (P30)	Non dégradé	2 U	
Sous-sol	SAS ascenseur	Gaine en amiante ciment (Repérage A)	Non dégradé	1U	



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

2.2. Liste des prélèvements effectués contenant de l'amiante

TYPE D'ECHANTILLON	REFERENCE ECHANTILLON	LOCALISATION 1	RESULTAT
plaque ondulée en fibre ciment	P13	Sur la façade de la machinerie ascenseur D (détenus)	Présence d'amiante
Garniture de freins	P30	Sur le moteur de l'ascenseur B	Présence d'amiante

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

2.3. Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Matériaux ou produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante :

Description	Localisation
-	-

Marquage ou documents techniques :

Description	Localisation	Justification
-		

Information relative à un précédent rapport :

Description	Localisation

Après analyse en laboratoire :

TYPE D'ECHANTILLON	REFERENCE DE L'ECHANTILLON	LOCALISATION 0	RESULTAT
Peinture + enduit + béton	P01	Mur d'entrée de l'ascenseur C au R+1	Absence d'amiante
Enduit ciment + béton	P02	Trémie de l'ascenseur C au R+1	Absence d'amiante
Enduit ciment + béton	P03	Mur d'entrée de l'ascenseur C au R-1	Absence d'amiante
Enduit ciment + béton	P04	Fosse de l'ascenseur C au R-1	Absence d'amiante
Flocage cotonneux	P05	Sur la gaine du mur d'entrée de l'ascenseur C au R-1	Absence d'amiante
Peinture + enduit + béton	P06	Mur de la machinerie de l'ascenseur C	Absence d'amiante
Peinture + enduit + béton	P07	Plafond de la machinerie de l'ascenseur C	Absence d'amiante
Peinture + enduit + béton	P08	Socle du moteur de la machinerie de l'ascenseur C	Absence d'amiante
Garniture de freins	P09	Sur le moteur de l'ascenseur C - droite	Absence d'amiante
Garniture de freins	P10	Sur le moteur de l'ascenseur D (détenus)	Absence d'amiante
Peinture + enduit + béton	P11	Mur de la machinerie de l'ascenseur D (détenus)	Absence d'amiante
Plaque anti vibration	P12	Sous le moteur de l'ascenseur D (détenus)	Absence d'amiante
Garniture de freins	P14	Sur le moteur de l'ascenseur F	Absence d'amiante



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

TYPE D'ECHANTILLON	REFERENCE DE L'ECHANTILLON	LOCALISATION 0	RESULTAT
Peinture + enduit + béton	P15	Plafond de la machinerie de l'ascenseur F	Absence d'amiante
Peinture + dalle fibralith	P16	Mur de la machinerie de l'ascenseur F	Absence d'amiante
Garniture de freins	P17	Sur le moteur de l'ascenseur A gauche	Absence d'amiante
Garniture de freins	P18	Sur le moteur de l'ascenseur A droite	Absence d'amiante
colle de plinthe + béton	P19	bas du mur d'entrée de l'ascenseur A au R+3	Absence d'amiante
Peinture + dalle fibralith	P20	Mur de la machinerie de l'ascenseur A	Absence d'amiante
Peinture + enduit + béton	P21	bas du mur d'entrée de l'ascenseur A au R-1	Absence d'amiante
Carrelage + colle	P22	sol de la cabine de l'ascenseur A	Absence d'amiante
Enduit ciment + béton	P23	Mur d'entrée de l'ascenseur F au R+3	Absence d'amiante
Carrelage + colle	P24	sol de la cabine de l'ascenseur F	Absence d'amiante
Peinture + dalle fibralith + polystyrène	P25	Trémie de l'ascenseur A	Absence d'amiante
Enduit ciment + béton	P26	Fosse de l'ascenseur F au R-1	Absence d'amiante
Peinture + dalle fibralith	P27	Trémie de l'ascenseur F	Absence d'amiante
Enduit ciment + béton	P28	Mur d'entrée de l'ascenseur F au R-1	Absence d'amiante
Enduit ciment + béton	P29	Mur d'entrée de l'ascenseur B au R-1	Absence d'amiante
Enduit ciment + béton	P31	Mur de l'ascenseur D au R-1	Absence d'amiante
Enduit ciment + béton	P32	Mur d'entrée de l'ascenseur D au R+3	Absence d'amiante
Laine minérale	P33	Derrière le lambris bois de l'ascenseur A au R+1	Absence d'amiante
Béton brut	P34	Derrière le lambris bois de l'ascenseur A au R+1	Absence d'amiante



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

2.4. Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures devront être effectuées

Description	Localisation	Cause de non-prélèvement	Photographie
Sans objet			

2.5. Obligations réglementaires

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante doit être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou à réaliser les travaux.



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

3. Plans de localisation des prélèvements et matériaux contenant de l'amiante :

LEGENDE :

PXX : n° de prélèvement

ROUGE : présence d'amiante

A : amiante

VERT : absence d'amiante

Nd : amiante non détecté

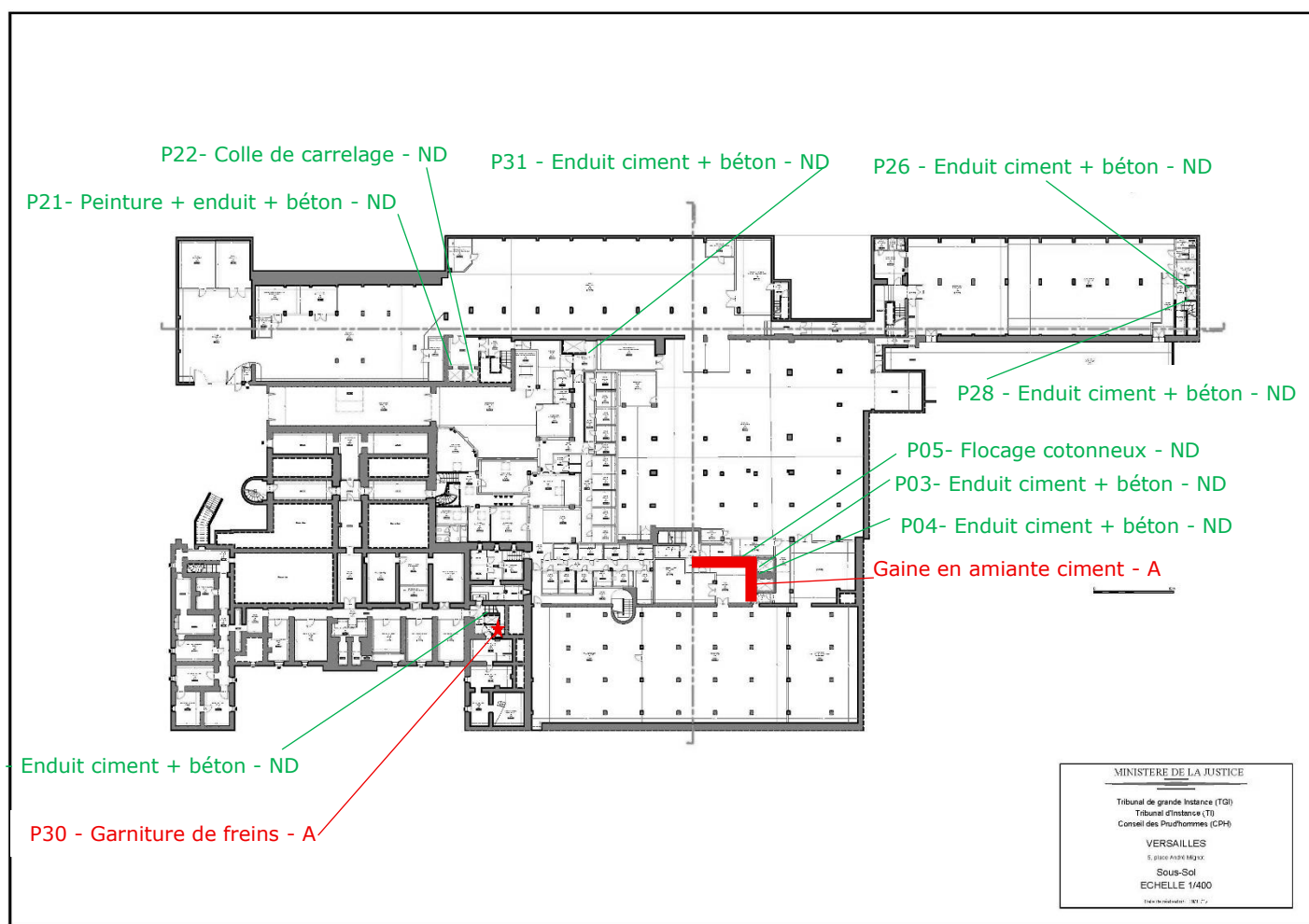
||||||| : **Plaques ondulées en amiante ciment- A**

— : **Gaine en amiante ciment- A**

★ : **Garniture de freins - A**

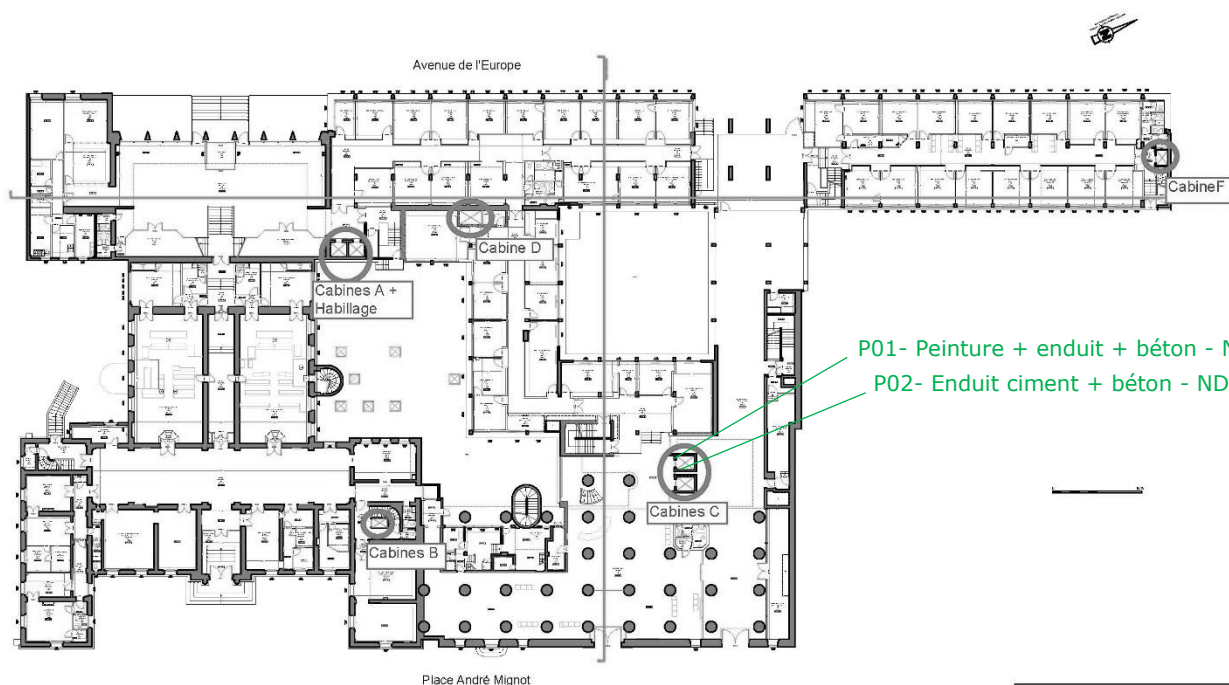
Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

SOUS SOL :



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

REZ DE CHAUSSEE :



P01- Peinture + enduit + béton - ND
P02- Enduit ciment + béton - ND

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Tribunal de grande Instance (TGI)
Tribunal d'Instance (TI)
Conseil des Prud'hommes (CPH)

VERSAILLES

5, place André Mignot

Rez-de-chaussée

ECHELLE 1/400

Date de création : 10/01/11

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

1^{er} ETAGE :

P33 - Laine minérale - ND

P34 - Béton brut - ND



MINISTRE DE LA JUSTICE

Tribunal de grande instance (TGI)
Tribunal d'instance (TI)
Conseil des Prud'hommes (CPR)

VERSAILLES

5, place André Volp

1^{er} Etage

ECHELLE 1/400

Date de révision: 10/05/2012

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

2^e ETAGE :

P25 - Peinture + dalle fibralith + polystyrène- ND

P27 - Peinture + dalle fibralith + polystyrène- ND



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Tribunal de grande Instance (TGI)
Tribunal d'Instance (TI)
Conseil des Prud'hommes (CPH)

VERSAILLES

5 place André Vigor

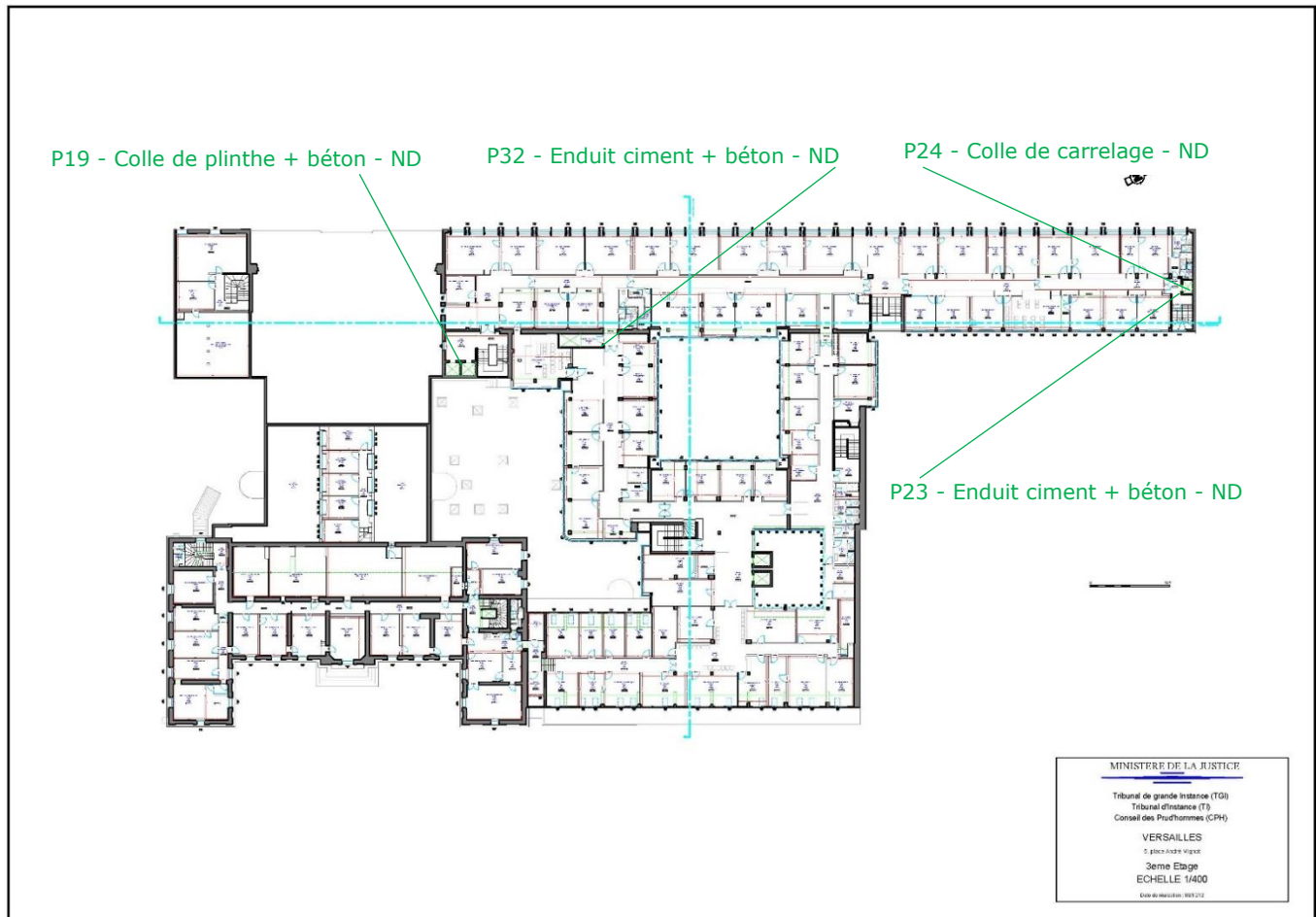
2eme Etage

ECHELLE 1/400

Date de révision: 09/12/12

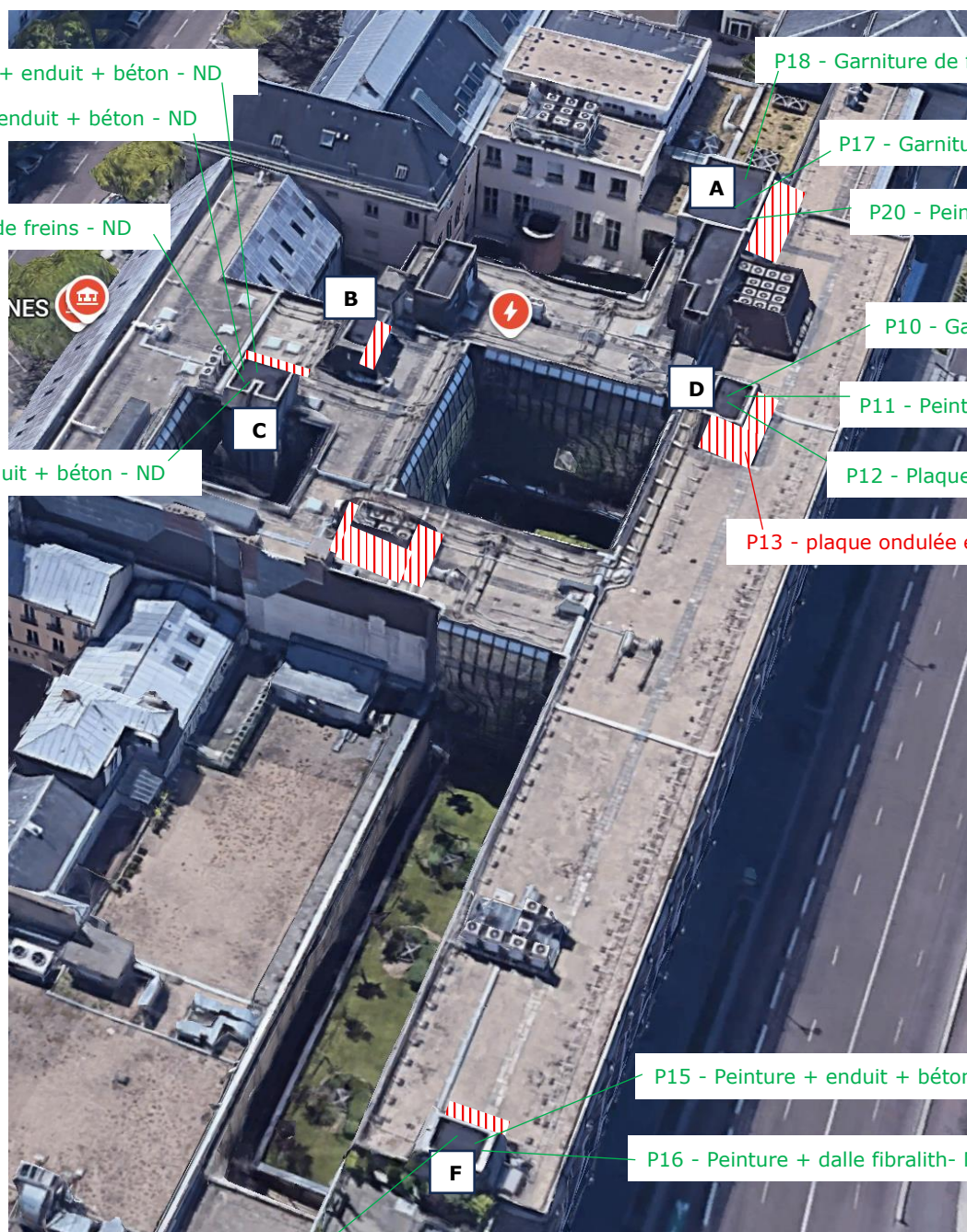
Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

3^e ETAGE :



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

TOITURE :



P14 - Garniture de freins - ND



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

4. Réalisation du repérage

4.1. Conditions d'interventions

Plans remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :	AUCUN	
	PLANS DETAILLÉS	X
	CROQUIS	
<i>Nota : En l'absence de plans, Inaxe ne pourra être tenu responsable de la non visite de locaux non visible (locaux orphelins, murés etc...)</i>		
Conditions d'intervention :	Locaux inoccupés	
	Mobilier toujours en place.	X
	Locaux occupés	X
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :	Ascensoriste	

4.2. Liste des pièces visitées

- Paliers devant ascenseurs, trémies, cabines, machineries

4.3. Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

- Sans objet dans le cadre des travaux



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

4.4. Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

Dans le périmètre des travaux définis par le donneur d'ordre, l'opérateur de repérage procède à un examen visuel des ouvrages en vue de rechercher puis de recenser et identifier les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission et pouvant être sollicités directement ou indirectement lors des travaux envisagés.

L'inspection visuelle peut être complétée par investigations approfondies et des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.

La mission est réalisée selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017.

A l'issue de cette inspection sont recensés les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

En fonction de sa connaissance, de son expérience et du type de matériau ou produit (annexe A de la Norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017), l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante sans recourir aux prélèvements et analyses.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), un ou des prélèvements pour analyses sont réalisés sur les matériaux et ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure à l'absence ou à la présence d'amiante.

Les prélèvements concernent tout ou une partie de l'épaisseur des matériaux conformément aux prescriptions de l'annexe A de la norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017.

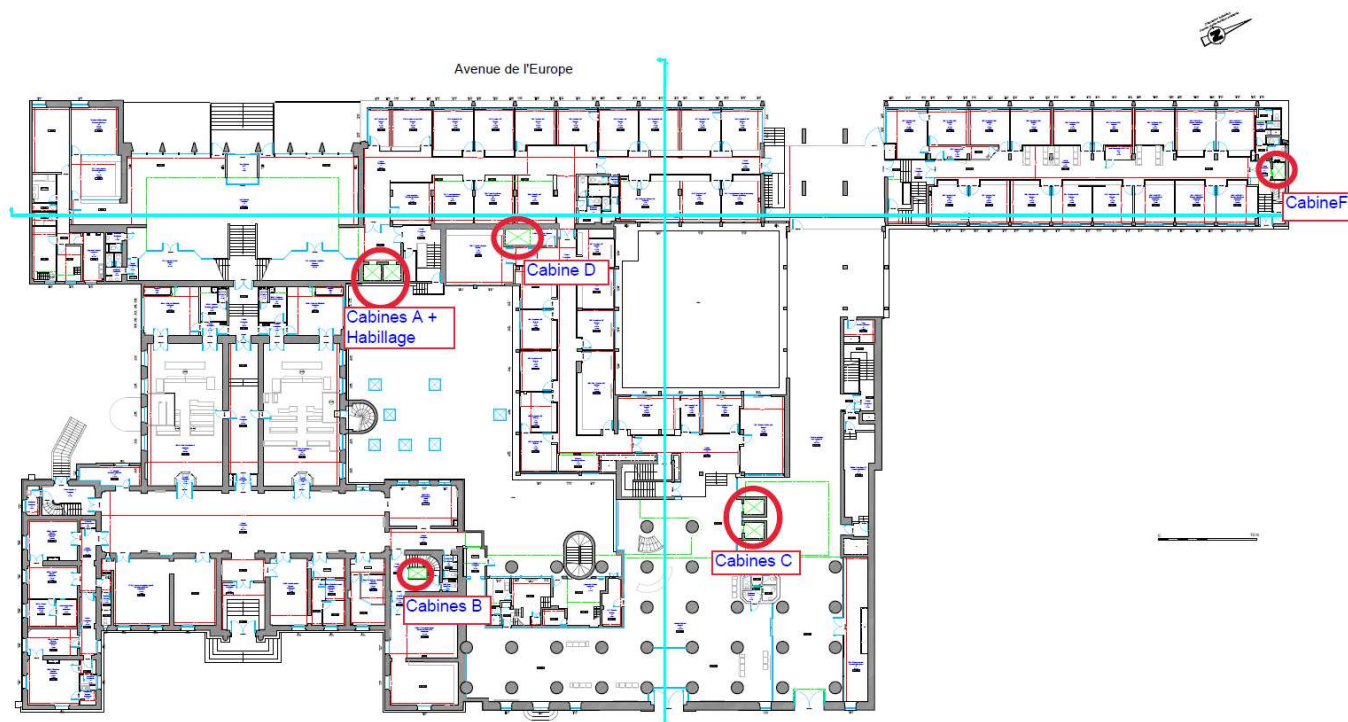
Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017 :

- les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- pour éviter tout risque de contamination croisée :
 - les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés après chaque prélèvement.
 - les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.
- pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage et si possible sur l'échantillon. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

5. Nature et périmètre des travaux envisagés

- **Documents fournis par le commanditaire justifiant la nature et le périmètre des travaux envisagés :**
 - Travaux sur les ascenseurs
 - 7 Cabines pour 5 blocs : A B C D F



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

6. Attestation d'assurance

Contrat n°FR11-RCE24P00113



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile

SOUSCRIPTEUR	
Nom ou raison sociale :	INAXE ENERGIE & ENVIRONNEMENT SAS
Adresse :	10 RUE JACQUE DAGUERRE
Code Postal / Ville :	92500 RUEIL MALMAISON
Número de SIREN :	439 885 421
ASSUREUR	
Raison sociale :	VHV ASSURANCE France
Adresse :	RCS Paris B 889 234 647, régie par le Code des assurances
Code Postal / Ville :	75008 PARIS
Pays :	France

Succursale de VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG, dont le siège social est VHV Platz 1, DE 30177 HANNOVER agréé, supervisée et habilitée sous le N° HRB 57331 par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Grauhofstraße 58, 103, 5117 Berlin.

Nous soussignés VHV ASSURANCE FRANCE, dont les mentions légales sont précisées ci-dessus, attestons couvrir par contrat d'assurance n°FR11-RCE24P00113, la SAS INAXE ENERGIE & ENVIRONNEMENT contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'elle est susceptible d'encourir à l'égard des tiers à l'occasion de l'exercice des activités définies au contrat, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés.

Les activités de diagnostiqueur immobilier résultant des obligations visées aux articles L. 271-6 et R. 271-1 à R. 271-4 du Code de la construction et de l'habitation que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente.

ACTIVITE GARANTIE AU CONTRAT

• ACTIVITES DE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

- Energie, polluants, assainissement, immobilier, air
- Constat de risque exposition au plomb (CREP) (C sans mention)
- Contrôle des travaux d'isolation des combles
- Diagnostic amiante avant-vente (C mention)
- Diagnostic contrôle de système de ventilation (RT 2012 et RE 2020)
- Diagnostic déchets (PEMD)
- Diagnostic d'infiltration (RT 2012 et RE 2020) (AF)
- Diagnostic thermographique (RT 2012 et RE 2020)
- Diagnostic de Performance Énergétique (C sans mention)
- Diagnostic de Performance Énergétique (C avec mention)
- Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb des peintures (DRIPP)
- Diagnostic sécurité piscine (AF)
- Diagnostic Technique Global (DTG) (AF et niveau bac+3 bâtiment)
- Diagnostic Amiante avant-vente (C sans mention)
- Dossier Technique Amiante (DTA) (C sans mention max ERP <300 PERS, CAT 5)
- Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP) (C sans mention)
- Diagnostic accessibilité aux personnes handicapées (AF)
- Diagnostic du risque de plomb dans l'eau (AC prélèvement)
- Diagnostic sécurité incendie (périmètres arrêté 2013 et détecteurs de fumée (AF)
- État de l'installation d'assainissement collectif
- État de l'installation intérieure de l'électricité (C sans mention)
- État de l'installation intérieure du gaz (C sans mention)

Page 1 sur 3

VHV Assurance France / R.C.S. Paris 889 234 647 / 25, rue Mabeuf 75008 Paris
Succursale de la société par actions de droit allemand VHV Allgemeine Versicherung AG enregistrée au registre public d'Hannovre sous le numéro HRB 57331 / Capital social de 140.000.000 €

Contrat n°FR11-RCE24P00113



- État des lieux dans le cadre de l'établissement d'un prêt (AF PTZ)
- État des lieux relatif à la conformité aux normes d'habitabilité
- État des nuisances sonores aériennes
- État des risques et pollution (ERP) (AF)
- Évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (en ERP 1 à 5, IGH et tout autre site) Expertise amiable
- Formations aux métiers assurés, à titre accessoire à l'activité
- Mesurage de concentration en radon (AF)
- Mesurage "toi carrez" (AF)
- Mesurage surface habitable (dont Boutin) (AF)
- Plan Pluriannuel des Travaux du bâtiment (BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalent)
- Qualité de l'air intérieur : hors accréditation
- Qualité de l'air intérieur : sous accréditation
- Amiante et plomb avant travaux
 - Contrôle des VLEP Plomb, silice, amiante (AC)
 - Diagnostic amiante sur enrobés, Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), C (C mention)
 - ou F 54 (C sans mention)
 - Examen visuel après travaux (C mention)
 - Mesures d'empoussièrement en fibre d'amiante dans l'air (AC prélèvement)
 - Recherche d'amiante avant travaux ou démolition (C mention)
 - Repérage amiante avant travaux installations (notamment industrielles), matériels et équipement concourant à une activité (C mention)
 - Repérage liste A et B & Dossier Technique Amiante (DTA) en ERP 1 à 5, IGH et tout autre site (C mention)
 - Diagnostic Plomb avant travaux (3)
- État parasitaire
 - Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis sur les ouvrages (dont minérales) (AF)
 - Diagnostic agents d'infestation xylophage (autres que termites) ou lignivore dont mûre
 - Diagnostic légionelle (AC prélèvement)
 - État relatif à la présence de termites dans le bâtiment (C sans mention)

Prérequis par activité :

C : Certification AF ; Formation

AC : accréditation COFRAC

• ACTIVITES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et Maîtrise d'Œuvre (MOE) en matière de désamiantage, déplombage, curage et déconstruction, A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES.

Il est précisé que l'Assuré ne peut en aucun cas prendre une décision à la place du maître d'ouvrage.

MONTANT DES GARANTIES

Voir tableau ci-dessus.

PERIODE DE GARANTIE

Cette attestation est délivrée pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 inclus, sous réserve :

- des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.
- du règlement de la (ou des) cotisation(s) correspondante(s).

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assuré et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à : PARIS Le : 30/12/2024



Page 2 sur 3

VHV Assurance France / R.C.S. Paris 889 234 647 / 25, rue Mabeuf 75008 Paris
Succursale de la société par actions de droit allemand VHV Allgemeine Versicherung AG enregistrée au registre public d'Hannovre sous le numéro HRB 57331 / Capital social de 140.000.000 €

Contrat n°FR11-RCE24P00113



TABEAU DES GARANTIES

NATURE DE LA GARANTIE	MONTANT DE LA GARANTIE
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	7 500 000 € par sinistre
Doit :	
• Dommages matériels et les matériels conduits confondus	3 000 000 € par sinistre
• dont Vol par préposés	150 000 € par sinistre
• dont Dommages aux biens confondus	150 000 € par sinistre
• Dommages immatériels non collectifs	3 000 000 € par sinistre
Faute inexcusable	2 500 000 € par année d'assurance
Dommages résultant d'une atteinte accidentelle à l'environnement	1 500 000 € par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	3 000 000 € par année d'assurance
ASSURANCE DEFENSE PENALE ET RECOURS	100 000 € par sinistre

Le montant des garanties forme la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de Personnes Morales ou physiques bénéficiant de la qualité d'Assuré, ou quels que soient le nombre de victimes et l'échelonnement dans le temps des règlements effectués par l'Assureur.

Dans le cadre d'une Réclamation, les Frais de défense, intérêts moratoires ou compensatoires, font partie intégrante du montant de garantie. Leur règlement vient en diminution du montant de garantie restant disponible au titre de l'Année d'assurance.

Ces montants se réduisent, et finalement s'épuisent, par tout règlement amiable ou judiciaire d'indemnités, ainsi que par tout Frais de défense, selon l'ordre chronologique de leur exigibilité, quelle que soit la nature des dommages, sans reconstitution autre que celle prévue au titre du Délai subséquent.

Page 3 sur 3

VHV Assurance France / R.C.S. Paris 889 234 647 / 25, rue Mabeuf 75008 Paris
Succursale de la société par actions de droit allemand VHV Allgemeine Versicherung AG enregistrée au registre public d'Hannovre sous le numéro HRB 57331 / Capital social de 140.000.000 €

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux

7. Certificat de compétences



Certificat de compétences Diagnosticqueur Immobilier

N° CPDI3351 Version 005

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MAACHOU Rachid

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR o6 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 19/02/2020 - Date d'expiration : 18/02/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 19/02/2020 - Date d'expiration : 18/02/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 25/02/2020 - Date d'expiration : 24/02/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valable à partir du 01/09/2024.

Etienne Lamy

[1] Arrêté du 1er juillet 2014 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leur organisation d'information et les exigences applicables aux organismes de certification



Certification de personnes
Diagnosticqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev19



**Mission de repérage des
matériaux et produits contenant
de l'Amiante Avant Travaux**

8. Rapports d'analyse



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tel : 0230821209
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1425-26925 EN DATE DU 12/ 12/ 2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : INAXE FRANCE 2b Rue du Patis Tatelin 35000 Rennes	Réf. Commande ITGA : IT1425-26925 Réf. Commande Client : RMA_G1161-DI_Ascenseurs
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 09/12/2025

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :

- (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction
électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES		Réf échantillon ITGA : IT142512-7060	
Réf échantillon client : P01 - Peinture + enduit + béton - Mur d'entrée de l'ascenseur C au R+1		Description ITGA : Peinture en faible quantité / Enduit plâtreux blanc / Enduit compact gris	
Peinture en faible quantité non séparable + Enduit plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris non séparable (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO (6)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES		Réf échantillon ITGA : IT142512-7061	
Réf échantillon client : P02 - Enduit ciment + béton - Trémie de l'ascenseur C au R+1		Description ITGA : Enduit gris en vrac avec poussières	
Enduit gris en vrac avec poussières	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1425-26925 EN DATE DU 12/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P03 - Enduit ciment + béton - Mur d'entrée de l'ascenseur C au R-1	Réf échantillon ITGA : IT142512-7062 Description ITGA : Peinture avec poussières / Enduit compact gris hétérogène		
▶ Peinture avec poussières non séparable + Enduit compact gris hétérogène (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO (6)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P04 - Enduit ciment + béton - Fosse de l'ascenseur C au R-1	Réf échantillon ITGA : IT142512-7063 Description ITGA : Enduit compact gris		
▶ Enduit compact gris	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO (5)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P05 - Flocage cotonneux - Sur la gaine du mur d'entrée de l'ascenseur C au R-1	Réf échantillon ITGA : IT142512-7064 Description ITGA : Matériau cotonneux blanc		
▶ Matériau cotonneux blanc	MOLP + META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EEG
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P06 - Peinture + enduit + béton - Mur de la machinerie de l'ascenseur C	Réf échantillon ITGA : IT142512-7065 Description ITGA : Peinture avec poussières / Enduit compact gris		
▶ Peinture avec poussières non séparable + Enduit compact gris (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO (5)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P07 - Peinture + enduit + béton - Plafond de la machinerie de l'ascenseur C	Réf échantillon ITGA : IT142512-7066 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène		
▶ Peinture en vrac non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1425-26925 EN DATE DU 12/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P08 - Peinture + enduit + béton - Socle du moteur de la machinerie de l'ascenseur C		Réf échantillon ITGA : IT142512-7067 Description ITGA : Peintures multiples / Enduit compact gris hétérogène	
▶ Peintures multiples non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO (6)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P09 - Garniture de freins - Sur le moteur de l'ascenseur C - droite		Réf échantillon ITGA : IT142512-7068 Description ITGA : Matériau fibreux blanc avec poussières	
▶ Matériau fibreux blanc avec poussières	MOLP + META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EEG
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P10 - Garniture de freins - Sur le moteur de l'ascenseur D (détenus)		Réf échantillon ITGA : IT142512-7069 Description ITGA : Matériau fibreux beige avec poussières	
▶ Matériau fibreux beige avec poussières	MOLP + META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EEG
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P11 - Peinture + enduit + béton - Mur de la machinerie de l'ascenseur D (détenus)		Réf échantillon ITGA : IT142512-7070 Description ITGA : Peinture en faible quantité / Enduit compact gris	
▶ Peinture en faible quantité non séparable + Enduit compact gris non séparable (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO (6)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P12 - Plaque antivibration - Sous le moteur de l'ascenseur D (détenus)		Réf échantillon ITGA : IT142512-7071 Description ITGA : Peinture en faible quantité / Matériau souple noir avec poussières	
Peinture en faible quantité	---	Non analysé	
▶ Matériau souple noir avec poussières	META (B) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EEG

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1425-26925 EN DATE DU 12/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P13 - plaque ondulée en fibre ciment - Sur la façade de la machinerie ascenseur D (détenus)		Réf échantillon ITGA : IT142512-7072 Description ITGA : Fibrociment gris sous forme de plaque avec fibres visibles	
▶ Fibrociment gris sous forme de plaque avec fibres visibles	MOLP le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : XMB
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P14 - Garniture de freins - Sur le moteur de l'ascenseur F		Réf échantillon ITGA : IT142512-7073 Description ITGA : Peinture en faible quantité / Matériau noir avec fibres	
▶ Peinture en faible quantité non séparable + Matériau noir avec fibres non séparable (1)	MOLP + META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EEG (6)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P15 - Peinture + enduit + béton - Plafond de la machinerie de l'ascenseur F		Réf échantillon ITGA : IT142512-7074 Description ITGA : Peinture en faible quantité / Enduit compact gris hétérogène	
▶ Peinture en faible quantité non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO (6)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P16 - Peinture + dalle fibralith - Mur de la machinerie de l'ascenseur F		Réf échantillon ITGA : IT142512-7075 Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau gris en vrac / Bois en lamelles avec liant en vrac / Polystyrène expansé (billes) en faible quantité en vrac	
▶ Peinture en vrac non séparable + Matériau gris en vrac non séparable + Bois en lamelles avec liant en vrac non séparable (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : LAO (5)
Polystyrène expansé (billes) en faible quantité en vrac	---	Non analysé	

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1425-26925 EN DATE DU 12/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P17 - Garniture de freins - Sur le moteur de l'ascenseur A gauche		Réf échantillon ITGA : IT142512-7076 Description ITGA : Matériau noir en faible quantité en vrac avec fibres	
Matériau noir en faible quantité en vrac avec fibres	MOLP + META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EEG (5)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P18 - Garniture de freins - Sur le moteur de l'ascenseur A droite		Réf échantillon ITGA : IT142512-7077 Description ITGA : Matériau noir en vrac avec fibres	
Matériau noir en vrac avec fibres	MOLP + META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EEG (5)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P19 - colle de plinthe + béton - bas du mur d'entrée de l'ascenseur A au R+3		Réf échantillon ITGA : IT142512-7078 Description ITGA : Matériau plâtreux blanc avec poussières / Matériau compact gris	
Matériau plâtreux blanc avec poussières non séparable + Matériau compact gris non séparable (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : LAO (6)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P20 - Peinture + dalle fibralith - Mur de la machinerie de l'ascenseur A		Réf échantillon ITGA : IT142512-7079 Description ITGA : Peinture / Bois en lamelles avec liant en vrac	
Peinture non séparable + Bois en lamelles avec liant en vrac non séparable (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO (5)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P21 - Peinture + enduit + béton - bas du mur d'entrée de l'ascenseur A au R-1		Réf échantillon ITGA : IT142512-7080 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau gris en vrac hétérogène	
Peinture en vrac non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + Matériau gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : LAO (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1425-26925 EN DATE DU 12/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P22 - Carrelage + colle - sol de la cabine de l'ascenseur A			
		Réf échantillon ITGA : IT142512-7081 Description ITGA : Carrelage / Peinture en faible quantité / Colle polymère incolore avec poussières	
Carrelage	---	Non analysé	
▶ Peinture en faible quantité non séparable (4) + Colle polymère incolore avec poussières (1)	META (B) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EEG (6)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P23 - Enduit ciment + béton - Mur d'entrée de l'ascenseur F au R+3			
		Réf échantillon ITGA : IT142512-7082 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Enduit gris en faible quantité en vrac	
▶ Peintures multiples en vrac non séparable + Enduit gris en faible quantité en vrac non séparable (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO (5)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P24 - Carrelage + colle - sol de la cabine de l'ascenseur F			
		Réf échantillon ITGA : IT142512-7083 Description ITGA : Carrelage / Colle polymère incolore avec poussières	
Carrelage	---	Non analysé	
▶ Colle polymère incolore avec poussières	META (B) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EEG
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P25 - Peinture + dalle fibralith + polystyrène - Trémie de l'ascenseur A			
		Réf échantillon ITGA : IT142512-7084 Description ITGA : Peinture en faible quantité en vrac / Bois en lamelles avec liant en vrac avec poussières / Polystyrène expansé (billes) en vrac	
▶ Peinture en faible quantité en vrac non séparable + Bois en lamelles avec liant en vrac avec poussières (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EEG (5)
Polystyrène expansé (billes) en vrac	---	Non analysé	

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1425-26925 EN DATE DU 12/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES		Réf échantillon ITGA : IT142512-7085	
Réf échantillon client : P26 - Enduit ciment + béton - Fosse de l'ascenseur F au R-1		Description ITGA : Enduit compact gris	
▸ Enduit compact gris	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO (5)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES		Réf échantillon ITGA : IT142512-7086	
Réf échantillon client : P27 - Peinture + dalle fibralith - Trémie de l'ascenseur F		Description ITGA : Bois en lamelles avec liant en vrac / Matériau gris en vrac	
▸ Bois en lamelles avec liant en vrac non séparable + Matériau gris en vrac non séparable (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : LAO (5)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES		Réf échantillon ITGA : IT142512-7087	
Réf échantillon client : P28 - Enduit ciment + béton - Mur d'entrée de l'ascenseur F au R-1		Description ITGA : Peinture en faible quantité / Enduit plâtreux blanc / Enduit compact gris	
▸ Peinture en faible quantité non séparable + Enduit plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris non séparable (1)	META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO (6)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES		Réf échantillon ITGA : IT142512-7088	
Réf échantillon client : P29 - Enduit ciment + béton - Mur d'entrée de l'ascenseur B au R-1		Description ITGA : Peinture en faible quantité / Enduit plâtreux blanc en faible quantité / Matériau compact gris hétérogène	
▸ Peinture en faible quantité non séparable + Enduit plâtreux blanc en faible quantité non séparable + Matériau compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 11/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : UMS (6)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES		Réf échantillon ITGA : IT142512-7089	
Réf échantillon client : P30 - Garniture de freins - Sur le moteur de l'ascenseur B		Description ITGA : Matériau fibreux noir	
▸ Matériau fibreux noir	MOLP le 12/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : XMB

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1425-26925 EN DATE DU 12/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P31 - Enduit ciment + béton - Mur de l'ascenseur D au R-1		Réf échantillon ITGA : IT142512-7090 Description ITGA :	Peinture en faible quantité en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac / Enduit gris en vrac
Peinture en faible quantité en vrac non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + Enduit gris en vrac non séparable (1)	META (A) le 11/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M/D. (3) Analyste : UMS (5)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P32 - Enduit ciment + béton - Mur d'entrée de l'ascenseur D au R+3		Réf échantillon ITGA : IT142512-7091 Description ITGA :	Peinture / Enduit plâtreux blanc / Enduit compact gris
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris (1)	META (A) le 11/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : UMS (6)
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES Réf échantillon client : P33 - Laine minérale - Derrière le lambris bois de l'ascenseur A au R+1		Réf échantillon ITGA : IT142512-7092 Description ITGA :	Matériau fibreux blanc avec poussières
Matériau fibreux blanc avec poussières	MOLP + META (A) le 12/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EEG

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1425-26925 EN DATE DU 12/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : Tribunal Judiciaire - 5 Place André Mignot - 78000 VERSAILLES		Réf échantillon ITGA : IT142512-7093	
Réf échantillon client : P34 - Béton brut - Derrière le lambris bois de l'ascenseur A au R+1		Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène	
Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 11/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : UMS

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
(4) La quantité de la couche à disposition ne permet pas de garantir la limite de détection.
(5) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
(6) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Eline GARNIER Analyste